Sainte-Croix



*conseil communal

PROCES-VERBAL

Séance ordinaire du 9 octobre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal du 9 octobre 2023

Présidence :

M. Steve Benoit

Secrétaire :

Mme Mary-Claire André Mollet

Scrutateurs:

M. Eric Vuissoz, M. Grégoire Pomey

Huissière:

Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 6 septembre 2023 pour le

lundi 9 octobre 2023 à 20h00 à la salle communale

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Appel
- 2. Démission(s) Assermentation(s)
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023
- 4. Communications du bureau du Conseil
- 5. Communications municipales

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

- 6. **No 23-06** Rapport-préavis au postulat de M. Joël Herminjard : Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques
- 7. No 23-07 Balcon du Jura : Tourisme 2024-2026
- 8. No 23-08 Réaménagement des bureaux de l'administration communale à l'Hôtel de Ville
- 9. No 23-09 Remplacement du tracteur John Deere pour le secteur des travaux
- 10. Interpellations, propositions, questions

Monsieur le Président

Citation

Monsieur le Syndic

Madame, Messieurs les conseillers municipaux,

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, cher public,

J'ouvre cette première séance sous ma présidence, avec une certaine émotion et un trac tout aussi certain. Dans le domaine du spectacle, le fait de monter sur scène avec le trac est un bon signe, celui de vouloir bien faire et de mener à bien son entreprise.

Aussi, je vous prierai durant mon mandat en tant que président, de bien vouloir m'accompagner, en menant à bien les débats, que je souhaite constructifs et dans le respect de chacun.

Les meilleurs discours étant les plus brefs, je passe la parole à notre secrétaire pour l'appel après vous avoir rappelé les principes suivants : vous répondez par « présent » à l'appel de votre nom et contrairement à ce que j'avais écrit, vous ne confirmerez pas votre présence par l'activation de la zapette puisque celles-ci dysfonctionnent ce soir. Vous pourrez lever la main lors des votes.

Fin de citation

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Cédric Roten, Mme la Municipale Rachel Gueissaz et MM. les Municipaux Sylvain Fasola, Yvan Pahud, Lionel-Numa Pesenti.

48 conseillères et conseillers sont présent-e-s, 6 sont excusé-e-s

Sont excusée et excusés :

Pour le PS-Les Verts : Monsieur Edouard Nekaka

Pour le PLR-VL : Messieurs Olivier Troyon et Olivier Favre

Pour l'UDC et indépendants : Madame Caroline Thierstein, Messieurs Louis Cruchaud et Jean-René Marguet

Le guorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Président

Citation

Vous avez tous reçu l'ordre du jour qui a été remis de manière conforme. Deux modifications ont été annoncées. Pour faire suite à la séance de la commission du 19 septembre 2023 relatif au préavis 23-09 et de son rapport, la Municipalité, dans sa séance du 2 octobre 2023, a décidé de retirer ledit préavis de l'ordre du jour de ce 9 octobre 2023. De plus, vous avez tous reçu le Postulat UDC/Indépendant remis aux chefs de groupes ce vendredi passé. La proposition de modification de l'ordre du jour serait donc la suivante :

- 1. Appel
- 2. Démission(s) Assermentation(s)
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023
- 4. Communications du bureau du Conseil
- 5. Communications municipales

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

- 6. **No 23-06** Rapport-préavis au postulat de M. Joël Herminjard : Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques
- 7. **No 23-07** Balcon du Jura : Tourisme 2024-2026
- 8. No 23-08 Réaménagement des bureaux de l'administration communale à l'Hôtel de Ville
- 9. Postulat UDC/Indépendant « Pour la conservation des biens publics »
- 10. Interpellations, propositions, questions

Je vous invite à voter sur la proposition de modification de l'ordre du jour comprenant les modifications énoncées par un lever de main « pour ». A l'unanimité de 47 « oui », la modification de l'ordre du jour est acceptée. Fin de citation

2. Démissions/Assermentations

Monsieur le Président informe le Conseil qu'en sa qualité de président du Conseil communal et conformément à l'article 36 de notre règlement, sa fonction n'étant pas compatible avec la participation aux commissions, il annonce avoir dû renoncer à ses fonctions de conseiller permanent aux commissions de « Ventes et achats de terrain et Urbanisme » et celle de « Recours en matière de taxes et impôts communaux ».

Il donne la parole au chef de Groupe UDC/Indépendant Monsieur le Conseiller Michaël Mollet afin de nommer ses remplaçants à ces deux commissions permanentes pour le reste de la législature, celui-ci désigne **Monsieur le**

Conseiller Laurent Buchs et comme suppléant Monsieur le conseiller Stéphane Cornuz pour la commission « Ventes et achats de terrain et Urbanisme » et Monsieur le Conseiller Robin Tardy pour la commission de « Recours en matière de taxes et impôts communaux ».

En l'absence d'oppositions, Monsieur le Président clôt la discussion et invite l'assemblée à accepter ces nominations par acclamation.

Monsieur le Président communique que deux démissions du groupe UDC et indépendant nous sont parvenues à ce jour de la part de Monsieur Louis Cruchaud au 18 septembre 2023 et de Madame Caroline Thierstein au 20 septembre 2023. Il lit les deux lettres de démission en question.

Monsieur le Président demande si le groupe UDC/Indépendant a des personnes à présenter ce soir.

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet, chef du groupe UDC/Indépendant présente Madame Isabelle Bandi en remplacement de Monsieur Louis Cruchaud et Madame Natacha Renevey en remplacement de Madame Caroline Thierstein.

La candidature de **Madame Isabelle Bandi** ayant été soutenue par une liste de parrainage, validée par le bureau du Greffe par rapport aux conditions de candidature, **Monsieur le Président** l'invite à venir prêter serment. La candidature de **Madame Natacha Renevey** ayant été soutenue par une liste de parrainage, validée par le bureau du Greffe par rapport aux conditions de candidature, **Monsieur le Président** l'invite à venir prêter serment. L'assemblée se lève et **Mesdames Isabelle Bandi** et **Natacha Renevey** prêtent serment et prennent place au sein du Conseil communal sous l'acclamation du Cénacle.

Le nombre de conseillères et conseillers présents passe dès lors à 50.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal. La parole ne semble pas être demandée ; la discussion est close. Le procès-verbal est adopté à 49 oui à main levée.

4. Communications du bureau du Conseil

Monsieur le Président indique que la commission du Budget a été avancée au lundi 6 novembre 2023 avec une 2ème séance facultative au 13 novembre 2023 dans le but de donner plus de temps pour l'établissement du rapport.

Citation

Séances de Budget 2024

- Le projet du budget 2024 sera validé en municipalité, le 16 octobre 2023, les membres de la commission en recevront une copie dans la semaine pour consultation.
- Une première commission du budget aura lieu le 06 novembre 2023, à 19:00, avec la présence de la Municipalité et du boursier communal. Une présentation de la nouvelle norme comptable MCH2 y sera effectuée, s'en suivra la discussion sur le budget en lui-même.
- Une seconde séance facultative est agendée au lundi 13 novembre, à 20:00. Ces séances anticipées sur l'agenda, permettent au rapporteur, de bénéficier de plus de temps pour l'établissement de son rapport détaillé et complet.
- En raison du calendrier, je prie les chefs de groupe d'annoncer les membres qui siègeront à la commission du Budget 2024 :

Séances de Commissions

- Les séances sont agendées du lundi 20 novembre au mercredi 22 novembre, le mercredi étant généralement une date de réserve.

Fin de citation

Composition de la commission du Budget des 6 et 13 novembre 2023 à 19h en salle de Municipalité :

Pour le groupe PLR/VL: Mesdames et Monsieur les Conseillères et Conseiller Elena Court, Maria Caramia et Olivier Guignard

Pour le groupe PS/LV: Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Stéphanie Bassi, Dominique Schmid, Ludovic Heintz et Stéphane Flückiger

Pour le groupe UDC/Indépendant : Messieurs les Conseillers Michaël Mollet (rapporteur) et Jean-René Marguet

5. Communications municipales

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillères et conseillers.

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

M. Léonard Gueissaz, en qualité de forestier-bûcheron au Secteur des forêts à 100%, avec effet au 14 août 2023;

M. Steeve Tesarik, en qualité d'agent d'exploitation au Secteur des bâtiments, conciergerie à 80%, avec effet au 1er septembre 2023;

Mme Audrey Marion, en qualité d'auxiliaire pour la surveillance du repas de midi des élèves, pour un contrat de durée déterminée du 21 août 2023 au 28 juin 2024;

M. Alman Alamin, est mis à disposition à 100% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), du 2 octobre 2023 pour une durée de 6 mois, en qualité d'agent de propreté au Secteur des bâtiments, conciergerie.

Nous souhaitons plein succès à la collaboratrice et aux collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité félicite chaleureusement :

Mmes Ajla Cohadarevic et Lora Matthey pour l'obtention de leur CFC d'employée de commerce;

M. Kacper Izdebski pour l'obtention de son CFC d'employé de commerce;

M. Baptiste Cachin pour l'obtention de son CFC d'agent d'exploitation, service voirie.

Nous leur formulons tous nos meilleurs vœux pour leur avenir professionnel.

La Municipalité informe que Mme Claire Chabloz quittera sa fonction de chargée de projet au Service technique, avec effet au 31 mars 2024. Elle tient à la remercier pour son travail et son engagement en faveur de la collectivité.

La Municipalité a pris acte de la volonté de cesser ses activités de :

M. Didier Gueissaz, Secteur des travaux, pour le 30 novembre 2023.

Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité et lui souhaitons plein succès pour la suite de ses activités professionnelles;

M. Claude Favre, employé à la STEP, pour le 31 décembre 2023.

Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité pendant plus de 35 ans et lui souhaitons une longue et agréable retraite.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

1 demande de naturalisation dont l'origine est portugaise.

3. Jobs d'été

Durant la période du 19 juin au 18 août 2023, plus d'une vingtaine de jeunes âgés de 15 à 21 ans ont travaillé dans différents services communaux, comme la déchèterie, les travaux, les bâtiments ou la conciergerie, à la satisfaction de chacun. Pour des raisons de sécurité, l'âge minimum d'engagement a été fixé à 15 ans révolus.

4. Calendrier 2024 des séances ordinaires du Conseil communal et de la Commission de gestion

Les prochaines séances ordinaires du Conseil communal pour l'année 2024 sont prévues les lundis 18 mars, 17 juin, 7 octobre et 9 décembre, sous réserve de modifications.

La semaine de la Commission qui va traiter de la gestion 2023 a été fixée du 29 avril au 3 mai 2024.

5. Spartan

Pour sa seconde édition, le samedi 17 juin 2023, Sainte-Croix/Les Rasses a accueilli la Spartan Race, leader mondial des courses à obstacles. Plus de 3'000 participants de Suisse et d'Europe se sont affrontés dans les différentes courses Sprint 5K – 20 obstacles et Super 10K – 25 obstacles, une augmentation de 15% par rapport à 2022. Quant aux enfants, 400 jeunes ont expérimenté le niveau de difficulté de la Spartan Kids avec 3 parcours de 800 m, 1'600 m et 3'200 m. Des animations ont eu lieu toute la journée au Village Spartan (Centre sportif) et dans les rues de Sainte-Croix. Le soleil étant de la partie, pas moins de 4'000 personnes, entre coureurs et visiteurs, étaient présentes sur le Balcon du Jura pour cette manifestation qui a remporté un franc succès. Une troisième édition est d'ores et déjà prévue pour le 15 juin 2024 "Aroo Aroo"!

6. Migros Hiking Sound

La première édition de la Migros Hiking Sound s'est déroulée pendant le week-end des 23 et 24 septembre 2023. Cette manifestation, organisée par l'ADNV, a accueilli plus de 1'000 personnes sur le Balcon du Jura avec des concerts organisés dans les pâturages des Avattes et du Chasseron.

7. Nouvelle salle de gym à la Gare

La construction de la nouvelle salle de gym de la Gare est achevée et elle a été mise à disposition des écoles, du PPLS et des sociétés locales le 21 août dernier. La réalisation des aménagements extérieurs se poursuit afin d'être terminée avant l'arrivée de la période hivernale. Un état financier pourra être communiqué au prochain Conseil.

8. Parking du Temple à l'Auberson

La réalisation du nouveau parking véhicules et deux roues situé à l'arrière du Temple de L'Auberson est terminée. Son utilisation est effective depuis le 25 septembre dernier.

La réfection du dos d'âne et la sécurisation du passage piéton au-devant du Collège primaire ont été exécutés durant les vacances scolaires estivales.

9. Installation solaire à l'Hôtel de Ville

Les travaux d'étanchéité et la pose d'une surface de 244 m2 de panneaux solaires photovoltaïques sont terminés. L'installation solaire est en fonction depuis le 1er septembre 2023.

10. Tunnel et sécurisation de la route entre Vuiteboeuf et Sainte-Croix

Le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil une demande de crédit d'ouvrage de 35.1 millions de francs pour financer les travaux de réhabilitation de la route cantonale qui mène à Sainte-Croix, sur une longueur de 3.7 km. Le projet prévoit notamment la correction géométrique et l'entretien de la chaussée, la création d'une voie de dépassement alternée, la rénovation des murs de soutènement ou leur remplacement et la sécurisation des parois rocheuses le long du tracé. Parmi les mesures phares, la réalisation d'un tunnel de 180 mètres, sous le lieu-dit "Le Château-de-Sainte-Croix", permettra d'éliminer le contour dangereux du Château, de diminuer le bruit routier et d'améliorer la qualité de l'air. Sous réserve des procédures d'autorisation en cours, les travaux devraient débuter en 2024, pour une durée de 4 ans.

Durant toute la durée du chantier, l'accès à Sainte-Croix et au Château-de-Sainte-Croix sera garanti et le trafic maintenu via une gestion par feux et par tronçons isolés. Afin d'assurer la sécurité des usagers, des fermetures ponctuelles de la route seront programmées durant la première année. Ces dernières seront coordonnées avec la compagnie de transports publics Travys, afin de pouvoir garantir une alternative efficace via le rail, notamment grâce au déploiement d'une mesure tarifaire permettant de circuler en train à prix réduit. Pour les automobilistes, des déviations seront proposées via Mauborget ou Bullet.

11. Nouvelle péréquation (NPIV)

Le 30 mars 2023, le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV ont paraphé un accord institutionnel qui jette les bases de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). L'accord prévoit également l'accélération et le

renforcement du rééquilibrage financier en faveur des communes qui avait été instauré par l'accord de 2020 entre l'Etat et l'UCV. L'avant-projet de nouvelle péréquation, comprenant un bilan global de ses effets par rapport au système actuel, a été mis en consultation publique du 9 mai au 15 juillet 2023. Un projet de nouvelle péréquation sera soumis au Grand Conseil, avec l'initiative SOS Communes, au cours de l'automne 2023. Une éventuelle votation populaire pourrait dès lors se tenir dans la première moitié de l'année suivante. Le calendrier ainsi prévu permettra l'entrée en vigueur des dispositions finalement retenues le 1er janvier 2025.

12. Informations sur les projets en cours

Projets communaux en cours :

- > Epuration et réseau d'eau de la Gittaz : RAS. Mise en service prévue selon le calendrier initial, à savoir courant 2024
- > STEP : Finalisation du projet avec le bureau d'architecture. Préavis en cours de rédaction
- > Salle de gym de la Gare : cf. point 7
- > Interface gare : Deuxième étape en cours. Réalisation agendée pour 2025
- > ZA le Platon : RAS. Projet en cours de réalisation avec un peu de retard par rapport au calendrier initial
- > Parking de L'Auberson : cf. point 8
- > Forage aux champs de la Joux : lancement d'une étude de géothermie en partenariat avec le Groupe E Autres projets en cours :
- Parc éolien de Sainte-Croix : Mise en production prévue pour novembre 2023
- > Tunnel et sécurisation de la route Vuiteboeuf Sainte-Croix : cf. point 10

13. Réponse à l'interpellation de M. Patrice Bez concernant les loups dans la région

La réponse de la Direction générale de l'environnement à l'interpellation de M. Patrice Bez est transmise en annexe.

Monsieur le Président

Citation

Les communications municipales vous étant parvenues, je vous demande si l'une ou l'un d'entre vous, avec le soutien de 5 autres membres (art.54) en demande la lecture ?

Si tel n'est pas le cas, la Municipalité a-t-elle des compléments d'information ou souhaite apporter des modifications ?

Fin de citation

Monsieur le Syndic Cédric Roten prend la parole

Citation

Retrait du préavis 23-09

Selon l'article 79 du Règlement du Conseil Communal, la Municipalité a décidé, lors de sa séance du 2 octobre 2023, de retirer le préavis 23-09 intitulé "Remplacement du tracteur John Deere pour le secteur des travaux" de l'ordre du jour de la séance du Conseil Communal de ce jour. Dans le courant de l'année prochaine, un nouveau préavis vous sera présenté.

Trouble de l'ordre publique au abord du préau du Collège de la Gare

La gendarmerie est intervenue à plusieurs reprises en journée au parc de la gare de Sainte-Croix afin d'interpeller un individu ayant eu un comportement déplacé et inapproprié aux abords du collège de la Gare.

Au vu de ces éléments et se basant sur le rapport de sa sécurité publique, la Municipalité a immédiatement pris contact avec la Justice de Paix afin de demander à leur médecin de prononcer à l'encontre de cet individu une mesure de placement à des fins d'assistance.

Par retour de courrier, la Juge de Paix a confirmé la prise en charge du dossier et qu'il appartient aux personnes victimes de ces agissements, respectivement à leurs représentants légaux, de saisir les autorités pénales en déposant plainte.

De plus, la Municipalité étudie la possibilité d'une mise à ban autour du Collège de la Gare pour éviter la présence de personnes non autorisées sur le site. Cet espace est réservé en priorité aux écoles (enseignants, élèves et parents) pendant les périodes scolaires, aux locataires des salles de gymnastique, aux locataires de l'aula ainsi qu'à la société de pétanque du Cochet. La Municipalité pourra aussi également autoriser d'autres personnes selon une décision municipale.

Cambriolage au collège de la Gare

Dans la nuit du 3 au 4 octobre 2023, le bâtiment du Collège de la Gare a été cambriolé. Des dégâts matériels sur les portes et fenêtres sont à déplorer, et du matériel informatique a été dérobé. Cet événement n'a pas eu d'incidence sur le déroulement des cours qui ont pu avoir lieu normalement dans la matinée. Une information a été transmise le jour même aux parents par un courrier de l'Établissement Primaire et Secondaire de Sainte-Croix et environs.

Il y a plusieurs semaines, le service des bâtiments a approché un fournisseur de solutions de vidéosurveillance afin d'étudier les exigences techniques et législatives pour répondre au postulat demandant l'installation de caméras de surveillance dans les lieux publics. Une étude est en cours afin de répondre à cette demande et suite à une validation de principe de la Municipalité, un préavis sera soumis au Conseil Communal dans le courant de l'année prochaine.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Patrice Bez communique un fait s'étant déroulé le soir même vers 18h30, un individu ayant couru et hurlé après des enfants en les menaçants dans le préau du Collège de la Gare, un cutter ayant été également retrouvé sur un banc par des habitants de Ste-Croix.

Il a été interpellé par la police le soir même (il est connu des services de police)

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs informe qu'une personne âgée a été brutalisée dans la rue des Rosiers en pleine journée. Il demande pourquoi la police d'Yverdon, 4 policiers dans deux voitures, ont dû monter, appelés par les ambulanciers, alors qu'il y a deux ASP sur le territoire de la Commune qui, selon lui auraient dû intervenir eux-mêmes.

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

6. No 23-06 Rapport-préavis au postulat de M. Joël Herminjard : Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques

Monsieur Thierry Luthringer donne lecture de son rapport.

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 23-06 s'est réunie le 19.09.2023 en salle de la municipalité. Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Marion Tanner, René Allenbach, Maria Caramia, Sébastien Pavid, Jean-René Marguet et du rapporteur/rapportrice soussigné Thierry Luthringer, était absent sans excuses : Thierry Magnin

La Municipalité était représentée par Rachel Gueissaz et Jean-François Gander chef de service.

Nous remercions ces derniers de leur présence et des explications complémentaires qu'ils nous ont apportées tout au long de la séance. Mme Gueissaz a rappelé les orientations claires du conseil fédéral et cantonales dans l'évolution de la loi sur les énergies vers un développement toujours plus accentué des moyens pour favoriser les économies d'énergie, la production d'électricité durable et favoriser des comportements plus écologiques,

notamment l'électromobilité. A ce jour, comme le rapport le précise, la région du balcon du Jura est un désert pour recharger les batteries, seule une borne privée est mise à disposition et aucune PME ou entreprise n'a le projet d'en installer prochainement. Cette situation ne peut durer dans une région qui se veut touristique et développer la mobilité durable. Il faut aussi savoir qu'en 2022, 1 voiture neuve sur 4 est électrique ; le parc de ces dernières ne fait donc qu'augmenter. Par conséquent, comme le propose la municipalité la commission soutient la proposition de poursuivre l'étude de l'installation de bornes électriques, ceci d'autant plus, que si les propriétaires peuvent installer une borne selon leur choix il n'en est pas de même pour les locataires qui habitent Sainte-Croix et qui dépendent de la décision de la régie immobilière ou du propriétaire.

La municipalité propose dès lors 2 alternatives, la première un financement complet par une société privée et la 2^{ème} un financement partagé. A l'unanimité moins une abstention, la commission propose à la municipalité d'approfondir le financement complet par une société privée. Ainsi, la commune met à disposition les emplacements et la société privée prends tout à charge et amortie ses investissements par le prix du KW/H. Les enjeux pour la commune sont minimes et la société compétente dans son domaine gère l'ensemble du service. C'est un peu le modèle d'une pompe à essence. Le but de ce rapport est de savoir si la municipalité doit poursuivre ou non son étude. La commission soutien à l'unanimité la décision de finaliser son étude. En revanche, elle recommande à la municipalité de ne pas lier cet objet à l'analyse du stationnement car la société privée, au regard de son expérience, va proposer des emplacements pertinents au regard des différentes nécessités (touristiques, passage, indigène, commerces). Si dans la planification, une 1^{ère} rencontre avec la municipalité de Bullet est prévue dans le courant du mois de septembre, la commission relève, au regard des besoins et des nouvelles lois sur l'énergie, la nécessité d'accélérer la réflexion et de présenter un préavis au conseil communal en 2024.

Enfin, la commission a abordé la question de la politique communale en lien avec l'achat de véhicules électriques et la mise à disposition de bornes pour le personnel communal. En effet, nous pensons qu'il serait nécessaire de réfléchir rapidement à cette question importante qui est liée au plan de mobilité que toutes entreprises privées ou publiques devraient mettre en place ces prochaines années. Ceci d'autant plus que la commune installe des panneaux solaires sur le bâtiment communal. Il serait donc judicieux de combiner la production d'énergie durable et la mobilité douce.

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et soutient la décision de poursuivre l'étude de l'installation de bornes électriques à Sainte-Croix selon les recommandations de la commission.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide:

de prendre acte du rapport-préavis au postulat de M. Joël Herminjard;
 Fin de citation
 La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Monsieur le Président demande le vote des conclusions du préavis 23-06. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 43 oui 1 non et 5 abstentions.

7. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 23-07 Balcon du Jura : Tourisme 2024-2026

Monsieur le Conseiller Jean-Bruno Wettstein lit son rapport.

Citation Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 23-07 s'est réunie le mardi 19 septembre 2023 à 20h00 à l'Espace Alexis Jaccard. La commission de la commune de Bullet chargée d'étudier le même préavis était également présente lors de sa présentation, des questions et discussions qui ont suivi. Les deux commissions se sont séparées pour la délibération et le vote finals.

Elle était composée des conseillers suivants : Jean-Michel Bolens, Basile Geiser, Eric Jutzet Bassi, Stéphane Flückiger, Michaël Mollet et du rapporteur soussigné.

Louis Cruchaud était excusé, Olivier Favre et Olivier Troyon étaient absents et non excusés.

La Municipalité était représentée par Messieurs Cédric Roten, syndic, Yvan Pahud, Municipal responsable du tourisme et Stéphane Champod, greffe municipal. Nous remercions ces personnes pour leur disponibilité et leurs explications essentielles à la compréhension d'un dossier complexe.

La commission de la commune de Bullet était composée des conseillers(-ères) suivants(-tes) : Daniel Prévitali, président, Mesdames Murielle Guex, Karen Mermod et Fabienne Dégailler, Messieurs Patrice Oberson et Luca Perrenoud.

La Municipalité était représentée par Mesdames Maude Schreyer, syndique, Fanny Tinguely, Municipale, Kelita Paillard, présidente du conseil communal, Messieurs Serge Gander, Patrice Jacquier et Malik Boukhris, Municipaux.

M. Roten a présenté tout d'abord le projet Tourisme 2024 – 2026. En 2015, les milieux actifs dans le tourisme de Ste-Croix-Les Rasses se sont donné 5 ans pour améliorer leur attractivité en toute saison. Le projet s'articule autour de 2 axes principaux, soit le patrimoine -qu'il soit naturel, historique et des savoir-faire – grâce auquel se sont développés et se développeront des infrastructures, de la promotion de l'offre et de l'accueil.

Afin de parvenir à des mesures concrètes, il importe de faire un état des lieux, d'identifier les besoins et de créer les outils nécessaires pour réaliser des projets. C'est le rôle du plan directeur, appelé aussi masterplan. A partir de là il doit être possible de mettre en œuvre des mesures grâce à une gestion efficace des ressources et des financements pérennes.

Puis Luca Perrenoud a rappelé les origines du plan directeur actuel, celles-ci datant de 2012, date à laquelle le Canton a demandé aux professionnels du tourisme une étude sur le futur du tourisme vaudois au vu du réchauffement climatique en marche. En 2014, les Municipalités du Balcon du Jura et l'ADNV mettent sur pied trois ateliers afin de définir les principaux axes de développement touristique pour notre région. Six axes majeurs sont retenus, dont certains se retrouvent dans les annexes du préavis. Puis, de rapports en études complémentaires nous arrivons enfin en 2015 avec, il faut le souligner, de nombreux projets déjà réalisés (ex. Tour panoramique de la Grand Vy, course Spartan, etc.)

Comme l'a relevé Yvan Pahud, nous entrons maintenant dans une phase de réalisation au niveau régional impliquant deux communes. Ces projets sont finançables et économiquement supportables. Les contributions prévues par la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) peuvent se monter à 35% du coût total du projet. Il faut par conséquent reconvertir le tout hivernal en tourisme 4 saisons avec, par exemple, la création d'un

centre de compétence VTT utilisant des remontées mécaniques et la création de pistes permettant à des véhicules divers e variés de dévaler certaines pentes. Le plan directeur n'est pas figé, mais la priorité est de valoriser l'existant.

Le plan directeur décrit dans le préavis présente un programme de développement avec des objectifs à atteindre et propose :

- Trois zones pour l'amélioration et de développement des infrastructures et des activités 4 saisons, le Canton n'étant pas favorable à développer des zones aujourd'hui peu impactées
- Cinq villages offrant des centres d'intérêts et des manifestations et constituant des points de départ pour de nombreuses excursions avec tous les modes de mobilité connus à ce jour
- Une offre de mobilité avec des transports publics en favorisant la coopération avec les entreprises de transports
- Le développement de la mobilité douce notamment grâce au développement des vélos électriques
- De soutenir les initiatives permettant d'améliorer l'offre en matière d'hébergement
- D'améliorer la gouvernance et la promotion locale du tourisme par la création d'une nouvelle société de gestion touristique
- De pallier la fermeture de l'office du tourisme de Ste-Croix par la création d'un poste de coordinateur (- trice) pour assurer la promotion et le suivi et la gestion des projets
- De développer une marque locale permettant de différencier la destination Ste-Croix Les Rasses des autres destinations touristiques.

Les groupes de travail ont réalisé 23 fiches de projets pouvant être rassemblés dans 5 thèmes reflétant une approche globale.

Le coût de réalisation des 18 projets retenus et présentés dans le préavis pour la période 2024-2026 se monte à CHF12'720'000.- avec les participations financières suivantes :

- CHF 2'865'000.- pour les contributions privées (22,5%)
- CHF 5'344'240.- pour la Commune de Sainte-Croix (42%)
- CHF 728760.- pour la Commune de Bullet (5,7%)
- CHF 3'782'000.- pour les aides cantonales à fonds perdus (29,7%)

Les aides cantonales seront alimentées par le crédit-cadre de 50 millions voté par le Grand Conseil pour le tourisme durable. Il s'agira d'en profiter rapidement, car les premiers arrivés seront les premiers servis.

En plus des projets prévus pour la période 2024-2026, il faudra se projeter à l'horizon 2040 en développant une vision du tourisme alimentée notamment par les réalisations et les bilans des trois premières années, tout en étant très réactif en fonction des évolutions socio-économiques et climatiques.

Discussion

La commission de Ste-Croix a délibéré seule en salle de Municipalité. Il est rappelé que ce préavis est un document destiné à informer le conseil communal et que le vote ne l'engage pas financièrement.

Chaque projet fera l'objet d'un préavis et, selon la Municipalité, la réalisation des 18 projets retenus n'aura pas d'incidence sur le taux d'impôt. Pour mémoire, au cours des vingt dernières années la Commune a investi CHF 76 Mio alors que la dette a diminué de 17 Mio.

Le projet de la nouvelle piscine non couverte a donné lieu à plusieurs remarques. Il n'y aura plus de bénévolat mais il faudra trouver les ressources financières pour payer le personnel nécessaire au fonctionnement. La question de l'impact phonique sur les voisins a été évoqué et semble ne pas avoir été sérieusement pris en compte.

La fermeture de l'office du tourisme de Ste-Croix permettra une économie de CHF 98'000.-, montant qui permettra d'engager un équivalent plein-temps pour la gestion et la coordination des projets.

Il a été également mentionné que le plan directeur ne parle pas beaucoup de la restauration et de l'accueil dans les différents établissements du Balcon du Jura. En plus de la répartition des jours de fermeture souvent peu satisfaisante, il a été relevé que des efforts devront être entrepris afin d'améliorer la qualité de la restauration et de l'accueil en général.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis par 5 oui et 1 abstention.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- de prendre acte du rapport concernant la vision stratégique touristique 2024-2026 pour la destination Sainte-Croix/Les Rasses;
- **de valider** les principes de la nouvelle organisation de promotion touristique locale et des projets proposés;
- d'approuver le principe de répartition financière entre les communes de Sainte-Croix et Bullet selon les modalités exposées dans le présent préavis

Fin de citation

La discussion est ouverte.

Madame la Conseillère Marion Tanner exprime quelques préoccupations concernant le masterplan tourisme. Elle voit beaucoup d'aménagements pour des sports « fun » ce qui est positif mais elle s'inquiète en entendant des phrases faisant référence à la création de pistes permettant à des véhicules divers de dévaler des pentes ce qui pourrait entrer en conflit avec des sports plus doux comme la randonnée. Il existe des prises de position du Club Alpin suisse par rapport au conflit VTT/randonneurs. Elle y voit également de potentiels conflits avec l'agriculture et d'autres conflits avec la préservation de l'environnement, beaucoup de parcelles aux alentours du Chasseron et des Petites Roches étant dans un inventaire cantonal des Biotopes qui prévoient certaines limitations à l'utilisation.

Concernant les événements « fun », la Spartan lui en semble être un élément emblématique dont les retombées pour les commerçants, à sa connaissance, ont été plutôt faibles.

Le rapport mentionnant à plusieurs endroit le patrimoine naturel et historique, elle s'inquiète que nous risquions d'hypothéguer ce patrimoine avec des aménagements dans des endroits encore peu impactés.

Elle a également l'impression que ce projet « visionnaire » ne semble pas extrêmement original dans les propositions faites dans ce rapport. Elle a l'impression qu'on cherche à copier des stations plus grandes peut-être situées dans les Alpes avec un bassin de public plus large et qui ont certainement de plus grandes capacités financières, ce qui l'inquiète également.

Les 12 millions prévus représentent un investissement énorme pour la Commune, alors qu'on entend assez régulièrement dans cette assemblée que la Commune a une capacité financière, notamment lorsqu'il s'agissait d'isoler le Collège de la Gare par exemple. La participation cantonale n'étant pas du tout garantie, il ne lui semble pas nécessaire de trop « charger la barque » financièrement.

Comme il a été relevé dans le rapport de la Commission, il manque des propositions concrètes pour améliorer le tourisme de séjour en termes de restauration et d'hôtellerie. De son point de vue, elle n'est pas certaine, contrairement à ce qui est noté dans le préavis que les impacts économiques, sociétaux et environnementaux aient étés vraiment bien pris en compte.

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs rejoint la Conseillère Marion Tanner dans son intervention concernant l'aménagement des pentes pour le tourisme. A proximité, Les Fourgs, La Robellaz et Métabief ayant déjà beaucoup d'installations VTT, il serait nécessaire d'envisager pour Ste-Croix autre chose que ce qui se fait déjà aux alentours.

Monsieur le Conseiller Patrice Bez remarque qu'à l'inverse, il pense que cela peut très bien se passer avec des pistes aménagées, que sans balisages cela pourrait être en effet dramatique entre les cyclistes et les piétons. En France et en Suisse des stations de la même taille qu'à Sainte-Croix fonctionnant très bien avec ce système. Concernant la Spartan, cela correspondait à une centaine de nuitées au Grand Hôtel des Rasses et certains logeaient aux Ecureuils. Il remarque que les gens qui viennent pour la Spartan à Sainte-Croix ne vont pas forcément aller s'acheter des chaussures ou même de la nourriture sur place, ils viennent généralement avec leur propre marchandise. Il pense qu'il y a beaucoup de commerçants qui ont réussi grâce à la Spartan et qu'il s'agit de continuer, c'est fun mais c'est simple et a une portée suisse et internationale. Il remercie certains commerçants qui se dévouent à Sainte-Croix dans la restauration et félicite en particulier Eric Vuissoz qui a récemment ouvert un restaurant à Sainte-Croix et encourage la population d'y aller comme il l'a déjà fait.

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet rejoint le Conseiller Patrice Bez de soutenir ce préavis qui, selon lui, englobe beaucoup de choses mais il faut laisser un peu de temps à ces projets, les préavis seront présentés dans leur temps au Conseil communal. Pour lui, le terme de sports « fun » correspond seulement à une expression utilisée dans le préavis mais il ne faudrait pas s'arrêter à cela, le tourisme peut marquer quelque chose de bien et, pour lui, Sainte-Croix est une région qui veut du tourisme, il soutient ce préavis et encourage à faire de même.

Madame la Conseillère Luzia Bernshaus commente que ce qui manque cruellement à Sainte-Croix et région, c'est des chambres d'hôtel pour des budgets pas trop élevés, des chambres pour les familles du genre des auberges de jeunesse. Cela fait des années que ce genre de chambres d'hôtel manquent et il sera difficile de développer le tourisme sans développer également cet aspect de logement hôtelier. Elle demande comment remédier à cela et pense que ce ne sera pas la communauté qui pourra le faire mais plutôt dans le privé et investir pour le privé sans « gagner à la loterie » ne sera pas possible. Elle soutient ce projet.

Intervention de Madame la Conseillère Béatrice Béguin

Citation

Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,

Je voudrais intervenir en tant qu'accompagnatrice de randonnée pour faire deux remarques que j'espère constructives.

En effet, je trouve que parmi les nombreuses propositions du Master plan tourisme, la randonnée est peu prise en considération. Elle passe au second plan après le VTT, pour lequel de nombreux développements sont prévus, alors que la randonnée constitue déjà un véritable capital pour nous, en particulier en lien avec le tourisme 4 saisons. Suisse Rando, l'organisation faîtière suisse pour le tourisme pédestre prévoit qu'avec le réchauffement climatique, davantage de personnes iront se promener en forêt et à la montagne, que les hivers peu enneigés prolongeront toujours plus la saison de la randonnée et que les chemins seront toujours plus sollicités. Nous avons un bon réseau de sentiers pédestres sur le balcon du Jura, avec des degrés de difficultés variés qui permettent de toucher un large public, depuis la famille jusqu'aux adeptes du trail. Il s'agit donc d'un capital, important pour nous, qu'il s'agit de mettre en valeur et de préserver.

Ma première remarque concerne justement la préservation de ces sentiers. Une des priorités du plan directeur est de **valoriser l'existant** et cette intention devrait également se concrétiser pour les sentiers pédestres. C'est un aspect que l'on ne trouve pas dans le plan directeur, alors que l'entretien des chemins VTT y figure explicitement.

A propos de VTT, la préservation concerne également la coexistence de la randonnée et du VTT. Si l'on veut garder notre capital de sentiers pédestres et le faire fructifier, il faut éviter que les sentiers de randonnée soient aussi des chemins pour VTT. En particulier, il faut éviter à tout prix que les chemins de randonnées soient balisés, signalisés comme chemins de VTT. Nous nous sommes certainement tous énervés comme piétons en ville quand des

trottinettes zigzaguent sur les trottoirs... Le souci est ici du même ordre, mais à la montagne, dans la nature, aussi je me permets d'attirer l'attention de la Municipalité sur ce point car il est **crucial** lors de la conception de nouvelles infrastructures pour les VTT et il est également crucial pour préserver la qualité des sentiers pédestres.

Ma deuxième remarque concerne un itinéraire de randonnée en particulier, la Via Francigena, qui traverse – encore – Sainte-Croix et qui semble avoir été oublié dans le plan directeur. Pour information, la Via Francigena part d'Angleterre et va jusqu'à Rome, c'est un des grands itinéraires culturels reconnus par le Conseil de l'Europe. Là également, on peut parler pour Sainte-Croix de capital à faire fructifier, car il n'y a pas besoin d'attirer les marcheurstouristes chez nous, ils y viennent tout seuls par la Via Francigena et découvrent SX à cette occasion, y logent, y font des courses, etc.

C'est d'autant plus intéressant que la fréquentation de cette voie est en plein essor. On a connu un phénomène identique sur le chemin de Compostelle qui est passé d'environ 10'000 personnes arrivant à destination au début des années 1990 à plus de 400'000 l'an dernier, autrement dit une multiplication par 40 en 30 ans. La Via Francigena bénéficie d'une notoriété qui augmente chaque année et elle récupère notamment les marcheurs au long cours qui trouvent qu'il y a trop de monde sur le chemin de Compostelle. Sainte-Croix peut donc bénéficier de cette manne, elle est à portée.

Mais pour cela, il y a une condition : défendre le passage de la VF par Sainte-Croix. Il y a quelques années, Sainte-Croix était un passage obligé pour franchir le jura sur la VF. Aujourd'hui, il y a une alternative qui passe directement de Jougne à Orbe, en évitant Sainte-Croix. Il est donc crucial que notre commune s'engage pour maintenir le passage par son territoire, ce qu'elle peut faire par 2 moyens : premièrement, l'inscrire dans son plan directeur et deuxièmement, et si cela n'est pas déjà fait, adhérer à l'association suisse de la Via Francigena qui réunit les communes ou les organisations touristiques des communes qui sont traversées par cette grande voie.

Merci de votre attention.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs souhaite préciser qu'il n'est pas contre le préavis et qu'il est en faveur de la Spartan.

Monsieur le Conseiller Thierry Luthringer remarque qu'il milite pour un tourisme doux et durable et, comme le Conseiller Laurent Buchs, il pense qu'il est nécessaire de réfléchir en réseaux, que nous sommes complémentaires et, quelque part, la même région. Les différentes manifestations organisées montrent bien que le Jura n'est pas uniquement le Jura suisse mais également le Jura français.

Il précise que son intervention est plus en lien avec l'aspect financier du projet. En effet, il est prévu un montant de CHF 5'291'440.- pour la Commune de Sainte-Croix, sur ce montant seuls CHF 3'162'375.- sont formulés dans le plan d'investissement 2022-2027, qui prévoit déjà une dette énorme de plus de CHF 50 millions. Donc il manque, d'après ces investissements CHF 2'181'865.-. D'autre part, les aides à fonds perdus que l'on espère tous sont à hauteur de CHF 3'389'500.- et celles du privé à trouver sont de

CHF 2'865'000.-, cela fait donc beaucoup d'argent qu'on espère trouver de l'extérieur mais aussi à l'intérieur de nos comptes. Il faut aussi remarquer qu'il y a un coût annuel de CHF 205'000 annoncé à la charge de la Commune. Cela veut dire qu'il n'y a pas seulement des millions à investir mais nous avons aussi chaque année un coût qui sera nécessaire de mettre au budget. Juste cette année, nous sommes tous informés que nous avons soutenu la piscine et les remontées mécaniques à hauteur de plus de CHF250'000.-. A son avis les CHF 205'000 annoncés sont plutôt à la baisse par rapport à ce qui va réellement être demandé. Il est donc assez inquiet concernant l'endettement de la Commune même si nos finances sont pérennes au vu de ce qui s'annonce et de l'argent à trouver. Il invite donc la Municipalité à être raisonnable. Nous aurons de gros investissements ces prochaines années à réaliser pour les habitants de Sainte-Croix ceci même si les finances sont bonnes et ceux-ci seront peut-être difficiles si nous nous engageons pour l'ensemble de ces dépenses. C'est pourquoi s'il est pour le développement touristique durable, il est aussi pour quelque chose de raisonnable.

Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber remarque qu'il est un peu surpris car, tous le monde ayant ses propres idées, il souligne qu'il s'agit de projets, une équipe ayant travaillé longtemps pour proposer ces projets. Pour une

fois qu'on a envie de faire quelque chose à Sainte-Croix qui n'a jamais été une cité touristique mais plutôt une cité ouvrière. Cependant vouloir démonter déjà le projet avant d'essayer de commencer est un peu stupide à son avis. Il comprend les idées et leur côté « vert » de certains membres du parti socialiste et que tous le monde a le droit d'exprimer ses idées. Il revient de vacances dans le canton d'Appenzell où les habitants font plutôt partie de l'UDC et sont très ancrés dans les traditions mais ils sont cependant parvenus à développer leur tourisme malgré cela et vivent même de ce tourisme. Il suggère d'essayer au moins de commencer quelque chose, il est clair qu'il ne sera pas possible de faire tout ce qui est prévu dans le masterplan, il faudra choisir des options. De toutes façons, le Conseil communal pourra se prononcer pour chaque projet donc il s'agit d'y aller et de montrer le côté positif de notre région et que nous voulons vraiment développer quelque chose.

Monsieur le Conseiller Stefan Boegli pose une question concernant les remontées mécaniques au Rasses.

Il semblerait qu'il n'est plus possible d'acheter des cartes journalières, on pourrait uniquement acheter l'abonnement de saison, est-ce vrai ? Si c'est le cas, cela fait aussi partie du développement touristique.

Il est en faveur du développement touristique mais remarque qu'il s'agit de prendre toutes les parties en considération, y compris les agriculteurs à consulter aussi quand on souhaite ouvrir des pistes et des chemins, pour pouvoir trouver des solutions favorables aux deux parties. Nous avons le bétail et les champs et cela fait partie de notre patrimoine aussi.

Madame la Conseillère Maria Caramia remarque de ne pas oublier que ce projet est également pour les habitants de toute la région et non seulement pour les touristes venant de l'extérieur.

Monsieur le Conseiller Jean-Michel Bolens aimerait saluer la volonté de la Municipalité de trouver des solutions. Au lieu de critiquer les vélos ou autre, il n'y a pas eu beaucoup d'autres solutions proposées. Les VTT électriques sont une réalité et si on ne propose aucune infrastructure, ils iront ailleurs. Tous les 18 projets présentés ne seront certainement pas tous réalisés et tous ces projets vont passer par un préavis et on pourra parler d'argent à ce moment-là. Certains projets vont tomber, d'autres seront peut-être plus adaptés à notre situation ou à notre futur. Ce qui l'inquiète plutôt actuellement, alors que certains restaurateurs font très bien leur travail, d'autres pourraient ou devraient améliorer leur qualité d'accueil. Il comprend qu'il est parfois plus facile de fermer un dimanche soir ou un lundi soir qu'en semaine mais si nous voulons des rentrées de taxes de séjour, il faut que les gens puissent rester plusieurs jours. Il a remarqué qu'il y avait de petits projets pour des arrangements avec les transports publics s'il y a des réservations à certains endroits. Il pense qu'il s'agit d'aller de l'avant et soutient ce préavis à 100%, ce ne sera pas facile mais il faut se donner les moyens de pouvoir progresser.

Monsieur le Municipal Yvan Pahud remercie Monsieur le Conseiller Jean-Bruno Wettstein de son rapport très bien écrit qui résume très bien le préavis que la Municipalité présente. Citation

La Municipalité de Sainte-Croix et la Municipalité de Bullet vous présentent leur vision touristique, une vue d'ensemble de ces 5 prochaines années. Le Conseil communal pourra se prononcer séparément sur les 18 projets référencés. Mais il est important pour les Municipalités d'avoir cette vue d'ensemble, où nous voulons aller, et avec les conséquences financières de ces projets. Il s'adresse au groupe socialiste mais en particulier à la frange « les Verts » pour rappeler que nous ne voulons pas revenir à la Commune en période de « décroissance » comme à l'époque tragique de la fermeture des usines Paillard, plusieurs milliers d'emplois ayant été supprimés et de multiples commerces fermés. Le tourisme représente une économie pour notre région, c'est un vecteur d'emploi, c'est des restaurants qui servent des touristes, c'est des hôtels, comme le Grand hôtel des Rasses, l'hôtel de France, la Grange à l'Auberson qui font vivre des centaines d'emplois pour notre région, directement ou indirectement. Pour une région périphérique comme la nôtre, on ne peut pas compter que sur une économie comme l'industrie par exemple. Nous avons heureusement quelques industries qui sont bien remontées ces dernières années mais il peut y avoir une crise soudaine et quand les industries ferment, nous sommes contents d'avoir une économie qui n'est pas basée uniquement sur l'industrie mais également sur l'agriculture, l'artisanat et le tourisme. Comme rappelé par la Conseillère Maria Caramia, toutes les infrastructures qui vous sont présentées vont bénéficier à notre

population. Les enfants de Sainte-Croix fréquentent la piscine et les remontées mécaniques de Sainte-Croix, les habitants de la Commune de Sainte-Croix font du tennis à Sainte-Croix de même pour le paddle, les sentiers de randonnées, le VTT, le Pumptrack aux Rasses qui est certes fait pour les touristes mais la population pourra en profiter et particulièrement les enfants de la région, plutôt qu'ils traînent autour du Collège de la Gare en train de fumer des « joints ». On veut offrir des infrastructures touristiques qui profitent à notre population. On aura de la chance si nous pouvons développer une Via Ferrata mais ce sera difficile car nous aurons probablement des oppositions des milieux écologiques en raison d'un potentiel oiseau qui nichent peut-être là ou pourrait venir y nicher. Mais nous avons la volonté de développer nos infrastructures touristiques. Il répète que nous ne sommes pas une région capable d'accueillir du tourisme de masse, nous n'avons pas les infrastructures hotellières pour accueillir des milliers de touristes. Nous avons trois hôtels sur cette Commune et devrons faire avec et s'il y avait d'autres structures qui pouvaient s'ouvrir ce serait bien. Comme le disait Madame la Conseillère Bernshaus, nous avons perdu des places pour loger les gens. La Commune peut inciter des investisseurs privés à venir s'y établir mais nous avons peu de moyens à disposition, nous ne pouvons pas construire un hôtel, ce n'est pas le rôle d'une commune mais nous avons un rôle de liaison.

Il rappelle que la zone du Chasseron a été définie et validée par la Direction générale de l'environnement du Canton, qui s'étend du Col des Etroits jusqu'aux Cluds a été répertoriée comme l'endroit idéal pour développer un tourisme doux. Le Canton privilégie cette zone qui est déjà une zone touristique fréquentée. Pour répondre à Madame la Conseillère Béatrice Béguin, nous n'avons pas oublié les randonnées car nous avons déjà un réseau de randonnées extrêmement bien fourni, nous avons juste à la mettre en valeur et ce sera fait par le biais de ces projets, par le biais des balades didactiques et ludiques. En Appenzell par exemple, sur certains sentiers pédestres, des jeux ont été mis en place pour des enfants, des petites chasses au trésor, c'est ainsi qu'on invite la jeunesse à fréquenter ces sentiers pédestres et à découvrir une région ou un lieu qui pourrait offrir un intérêt.

Il a entendu qu'on aimerait développer « des trucs, autre chose ». Nous avons essayé de faire une liste en regardant aussi ce qui se fait ailleurs et ce qui fonctionne ailleurs. Nous avons la chance d'être situé proche d'un bassin de population de plus de 100'000 habitants d'étendant du Nord Vaudois à la Broye et jusqu'à Lausanne. Nous n'allons pas pouvoir accueillir du tourisme de masse mais nous sommes capables d'accueillir du tourisme qui vient durant la journée chez nous : une journée au Chasseron, une journée à la piscine, une journée à faire du ski et cela sans trop modifier les infrastructures, sans créer des projets pharaoniques. La Municipalité est restée raisonnable dans les projets qui vous sont présentés.

Concernant la Via Francigena : elle passe toujours sur notre territoire mais le comité de la Via Francigena ont préféré un chemin plus court qui passe par le bas. Mais un itinéraire Via Francigena passe toujours par l'Auberson. Se pose aujourd'hui la question d'où loger des pèlerins à L'Auberson, sachant que le bâtiment de la Grange est actuellement entièrement occupé par des requérants d'asile. On ne peut hélas plus s'y arrêter et nous nous battons auprès du Canton pour que nos infrastructures touristiques et nos hébergements puissent rester et ne soient pas occupés à des fins qui ne leur sont pas destinés.

En réponse à la question sur les remontées mécaniques, la carte journalière existe toujours, ainsi que le ski à l'heure, rien n'a changé à part l'abonnement de saison qui est maintenant un abonnement Magic Pass qui est ouvert à une multitude de stations. Il pense qu'il y a une bonne collaboration entre la société des remontées mécaniques et les exploitants, un respect mutuel pour arriver à un bon fonctionnement.

Il rappelle que pour les régions périphériques comme Sainte-Croix, il est important de maintenir des infrastructures afin de maintenir également l'attractivité pour que des personnes s'établissent dans la région. Si des familles viennent s'établir à Sainte-Croix, c'est parce que nous avons des infrastructures sportives et touristiques comme une piscine, un stade de foot, un tennis ainsi qu'un environnement magnifique qu'il s'agit de conserver. Nous ne voulons pas aller dans la décroissance ce qui serait extrêmement difficile pour la population.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber voudrait rassurer Monsieur le Municipal Yvan Pahud que le groupe PS/LV dans sa majorité soutient parfaitement le projet, l'aile verte du groupe ayant d'autres soucis.

Monsieur le Conseiller Patrice Bez souhaite remercier ses quatre derniers collègues ainsi que la Municipalité qui se bat depuis quelques temps et a fait un excellent travail. Il commente qu'on ne fait pas fortune en reprenant un hôtel. En prenant l'exemple du Grand hôtel des Rasses : en janvier, vous n'êtes pas sûrs de gagner, février vous gagnez, mars/avril vous perdez, mai/juin, ça peut être bon, juillet/août c'est excellent, septembre c'est très bien, octobre moyen, novembre/décembre, vous perdez de l'argent. Un client qui vient ce soir à l'hôtel et dépense CHF200.- dans une chambre, si tout va bien il reste CHF150.-, il vient au restaurant et dépense CHF200.-, il reste CHF50.-. On ne fait pas fortune avec l'hôtellerie-restauration. Par contre, il y a un gros problème de recrutement dans l'hôtellerie-restauration que ce soit en plaine ou en montagne. Il n'y aura bientôt plus possibilité d'aller au restaurant le dimanche. Tous les restaurateurs de la région galèrent pour trouver du personnel et cela a pour conséquence que même des chalets d'alpage appartenant à la Commune sont obligés de fermer un jour par semaine car il n'y a plus de personnel et en travaillant 5 mois de saison 7 jours sur 7, on finit généralement « sur les rotules ». Profitez des restaurants, car ça va devenir compliquer d'aller au restaurant.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Monsieur le Président relit les conclusions du préavis 23-07 et demande le vote de ces conclusions à main levée. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 42 oui 2 non et 5 abstentions.

8. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 23-08 Réaménagement des bureaux de l'administration communale à l'Hôtel-de-Ville

Le rapport de la commission est lu par Monsieur le Conseiller Ludovic Heintz, rapporteur.

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no23-08 s'est réunie le mardi 19 septembre 2023 à 19h00, à la Salle de la Municipalité.

Elle était composée des conseillères Isabelle Dessonnaz, Elena Court et Noémie Augsburger, ainsi que des conseillers Claude Michaud, Olivier Guignard, Tristan Merminod et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par monsieur le Municipal Sylvain Fasola.

Notons également la présence de monsieur Jean François Gander, en sa qualité de Chef de service du Bureau Technique et Urbanisme.

L'objet de ce préavis est de demander un crédit de CHF 453'000 TTC, destiné à financer le réaménagement des bureaux situés au 1er et au 2ème étage de l'Hôtel-de-Ville.

Pour mémoire, le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville a toujours abrité, sur deux de ses étages, les bureaux de l'administration communale et cela depuis son inauguration en 1974.

A ce jour, le départ total des différents locataires, installés au 2ème étage, a posé la réflexion d'une nouvelle organisation de l'ensemble des bureaux de notre administration communale, à l'Hôtel-de-Ville.

Lors de cette séance, la commission, chargée d'étudier le dit-préavis, a demandé de pouvoir avoir accès aux différents devis, grevant les coûts de ces travaux. Demande qui a été acceptée par le Municipal Fasola et le Chef de service Gander, et cela en accord avec notre droit à l'information.

Ces derniers nous expliquent que ce seront, pour la plupart, des entreprises de la région qui bénéficieront de l'acceptation des futurs chantiers. Tout en prenant conscience que, pour quelques besoins spécifiques, il sera toujours nécessaire de faire appel à des entreprises externes (désamiantage par exemple).

Un point a été soulevé, par la commission, sur le mode de fonctionnement de budgétisation des coûts des travaux lors de l'établissement des préavis et donc sur la demande de financement.

Nous apprenons qu'aucun contre-devis n'est effectué par la municipalité, avant l'acceptation global de l'enveloppe par le conseil communal. Cela par un manque de temps ou une charge de travail trop

conséquente. Les demandes de contre-devis s'effectueraient, une fois l'enveloppe budgétaire acceptée, après votations, par le conseil communal.

La commission a également relevé le fait que les annexes plans, ajoutées en page 7, 8 et 9 ne sont pas compréhensibles. Une erreur glissée, lors de la mise en page de ce préavis, ne permettait pas de comprendre à quel étage chaque plan correspondait. La Municipalité s'est excusée pour cela. Une discussion s'est engagée sur le préavis n°15-17, du 31 octobre 2015, voté par le conseil communal, qui

avait pour objet l'aménagement des locaux pour la Gendarmerie, l'Office du Tourisme et l'Office de la Population, avec une enveloppe de CHF 171'600.-TTC.

La Municipalité indique que ce préavis portait plus sur l'aménagement des locaux du bas et sur le déplacement de l'Office de la Population au 1er étage. Pour la commission, dès l'époque, une réflexion plus appropriée aurait dû être effectuée pour garantir l'intimité et le respect de la confidentialité de la population lors de son passage dans les locaux communaux.

Une visite des deux étages concernés par les travaux, proposée par le Chef de service Gander et le Municipal Fasola, a permis, à la commission de se rendre compte de la nécessité de faire bénéficier les 19 collaboratrices et collaborateurs travaillant au 2ème étage, contre les 11 du premier étage, d'une meilleure qualité de travail au quotidien (espaces de travail plus « aérés » et structurés, création d'une cafétéria au 2ème étage pour les personnes désirant manger sur place, diminution des déplacements inutiles, utilisation de nouveaux mobiliers ergonomiques, etc...).

De plus, sans revenir sur la nécessité absolue de créer un espace confidentiel, identique à ce qui se pratique dans toute commune ou service cantonal pour l'Office de la population, la commission a pu constater qu'une bonne réflexion a eu lieu sur la nécessité de positionner les différents services communaux dans des lieux où les échanges entre eux facilitent le traitement des demandes diverses de la population et le suivi des dossiers à traiter.

L'acceptation de ce préavis, par le conseil de ce soir, permettrait également de pouvoir créer une place de travail pour un/une apprenti dans le service du Bureau Technique et de l'Urbanisme. Poste qui ne pouvait être pourvu, à ce jour, par un simple manque de place.

La question d'une perte de rentrée financière due au départ des locataires du 2ème étage a été posé par la commission. La réponse étant que, pour la commune, aucune perte n'est à comptabiliser. C'est pour elle une « opération blanche » car la location d'un appartement du 4ème étage permettrait de rassembler le CSR et AAS, deux locataires à vouloir rester sur le bâtiment.

La commission s'est également penchée sur la question du désamiantage des locaux. Le Chef de service Gander nous indique que, seule, une pièce du 2ème étage contient de l'amiante, dans la colle de ses sols. Il nous indique encore qu'un diagnostic complet a déjà été effectué.

Le coût de ce désamiantage s'élève à CHF 12'000. Coût prévu dans ce préavis.

Toutes les réponses sur la sécurité des étages et le respect des normes ont été également apportées, lors de cette visite.

Pour finir, la commission a insisté sur un point essentiel et non porté à la connaissance des conseillers sur ce préavis. L'accès au locaux et le droit au travail dans des conditions adéquates pour des personnes à handicap ou avec des problèmes de mobilité réduite.

La Municipalité s'engage à donner à tous le droit de travailler dans des conditions équitables et rappelle l'importance de cette question à ses yeux.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité et le Chef de service du Bureau Technique et de l'Urbanisme pour toutes les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement des bureaux de l'administration communale à l'Hôtel-de-Ville ;
- d'accorder le crédit nécessaire de CHF 453'000.00. Le compte 9143.23.08 est ouvert au bilan à cet effet ;
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
- d'amortir cet investissement, par le compte 351.1.3311 sur une période maximale de 10 ans, la première fois au budget 2025.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de CHF 54'360 la première année en tenant compte des intérêts (2%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 10 années, le coût représente CHF 50'430 avec une annuité constante.

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion., la discussion n'est pas demandée, la discussion est close.

Monsieur le Président relit les conclusions du préavis 23-08 et demande le vote à main levée. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 48 oui et 1 abstention.

9. Postulat UDC/Indépendant « Pour la conservation des biens publics »

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet prend la parole en tant que chef de groupe UDC/Ind et soutenu par plus de 5 conseillers, demande à Monsieur le Président une suspension de séance de 5 minutes afin de pouvoir délibérer au sein du groupe UDC/Ind concernant ce Postulat, ladite suspension étant accordée par Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs prend la parole pour déclarer que le groupe UDC/Ind a décidé de retirer son postulat étant donné que la Municipalité a confirmé en début de séance du Conseil qu'elle planifie de mettre en place des caméras de surveillance. Il rappelle que Madame la Conseillère Francesca Biermann avait déposé un postulat pour le groupe UDC/Ind au sujet de caméras de surveillance, qui avait été accepté par le Conseil en son temps mais qui n'a cependant toujours pas été mis en œuvre.

10. Interpellations, propositions, questions

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet

Citation

Suite au dernier vol survenu au collège de la gare, quelles mesures entend prendre la Municipalité pour sécuriser les bâtiments communaux à risque ou contenant des valeurs ?

Concernant les déprédations et les incivilités faites sur et aux alentours des bâtiments communaux, la Municipalité envisage-t-elle de mettre en œuvre le postulat UDC/Ind sur la vidéo surveillance, avec la mise en place rapidement de vidéo surveillance sur les bâtiments publics sensibles ?

Fin de citation

Monsieur le Municipal Yvan Pahud répond que la Municipalité partage les préoccupations du Conseil concernant la sécurité sur notre territoire. La Municipalité n'était pas au courant de l'agression survenue à la rue de Rosiers qu'elle apprend lors de cette séance de Conseil. Il rappelle que nos ASP ne sont pas alarmés lorsqu'une personne

appelle la police ou les services d'urgences et ne se déplaceront pas sur un lieu d'intervention à moins que la gendarmerie les invite à le faire et ils ne sont pas formés pour intervenir lors d'agressions et cela n'est pas inclus dans leur cahier de charges. Les ASP doivent assurer la sécurité communale par leur présence et s'ils constatent une agression vont bien entendu agir mais c'est la police cantonale qui doit intervenir. En ce qui concerne le fait survenu ce soir près du Collège de la Gare, c'est la 3ème fois que cela arrive. La Municipalité a fait les démarches tout-de-suite auprès de la gendarmerie afin que cette personne soit appréhendée et les ASP ont été mis à contribution presque toute la journée pour essayer d'empêcher cette personne de s'approcher du Collège de la Gare. La Municipalité a fait appel au Juge de Paix afin qu'un médecin fasse interner cette personne qui est malade et son comportement fait peur aux enfants, la réponse à sa demande semble prendre beaucoup de temps malheureusement. La Municipalité est très préoccupée par cela et met les « bouchées doubles » pour que cela ne se reproduise pas mais nous ne pouvons agir que pour ce qui est dans nos compétences.

En ce qui concerne les deux questions du Conseiller Mollet, une grande partie a été répondue par les communications municipales de notre syndic, nous allons effectivement prendre des mesures pour sécuriser nos bâtiments. Il s'agit certainement d'un vol d'une bande organisée et probablement pas de la part de personnes de la région. La Municipalité prend cela au sérieux et va étudier des solutions pour sécuriser les lieux communaux contenant des objets sensibles. Concernant la mise en œuvre du Postulat UDC/Ind de Francesca Biermann concernant la vidéo surveillance, nous devrions pouvoir proposer une réponse au Conseil l'année prochaine, cela avance.

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs demande où se trouve la TSP (travailleuse sociale de proximité) en ce moment. Madame la Municipale Rachel Gueissaz répond que la TSP avait effectivement été absente pour une plus longue période que prévue l'année dernière mais qu'elle est bien présente depuis plusieurs semaines sur le terrain avec les personnes qui ont besoin de son aide. Il y a pas mal de nouvelles arrivées de personnes en difficultés tant sociales que financières et la TSP doit créer maintenant le lien avec ces gens sur le terrain. Elle a déjà rencontré la plupart de ces personnes. Elle intervient également auprès des plus jeunes. Nous avons particulièrement besoin d'elle dans le cadre de la mise en place d'une véritable « politique jeunesse » qui aide les plus jeunes à ne pas tomber dans la précarité et la désociabilisation mais son mandat à 70% ne lui permet pas non plus d'intervenir partout. De plus, en tant que femme, cela peut être compliqué d'intervenir dans certaines situations face à des personnes en pleine crise, mais elle est aussi en lien avec les ASP. La Municipalité prend la situation au sérieux, comme cela a toujours été le cas, comme déjà relevé par mes collègues et encore plus dès lors que cela touche des enfants, cela nous interpelle beaucoup. Des solutions vont être apportées que ce soit en termes de vidéo surveillance pour tout ce qui est des biens publics ou que ce soit en tant qu'une présence renforcée dans les espaces publics de la TSP et des ASP. Dans le cas qui nous occupe vis-à-vis des enfants, il faut attendre que la justice fasse son œuvre, car ce n'est pas si facile de faire aboutir un PLAFA (un placement forcé). Comme indiqué par le Syndic Cédric Roten en début de séance, il faut aussi que les gens osent aller porter plainte, ce qui peut aider à accélérer la procédure. Elle assure que la TSP est très présente sur le territoire communal et ajoute qu'elle est à disposition pour un entretien si souhaité et sera présente lors de la COGES de l'année prochaine.

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs demande de la part d'un propriétaire si la Commune/la Municipalité aurait des moyens d'intervenir auprès d'un locataire ayant un comportement dangereux pour lui-même et pour ses voisins dans le but de l'obliger à quitter les lieux. Comme les voisins n'ont pas déposé plainte, la justice n'entre pas en ligne de compte.

Monsieur le Syndic Cédric Roten répond que cette personne a surtout besoin d'aide. Au niveau de la Commune, il y a la possibilité de l'ASPMAD, les soins à domicile, par l'intermédiaire d'une assistante sociale qui peut venir sur site afin d'évaluer si la personne a besoin d'accompagnement ou d'être placée en appartement protégé ou en EMS en fonction de ses différentes pathologies. Il pense que c'est important de toutes façons de faire remonter ce genre d'information car cette personne a peut-être besoin d'un suivi régulier de la part d'une infirmière afin de pouvoir

rester à domicile, ces informations peuvent être remontées par l'intermédiaire de son médecin mais également transmises à la Commune qui peut évaluer à qui faire appel. La Commune ne peut pas intervenir directement mais son rôle est d'aider cette personne à trouver une solution car cette situation n'est pas enviable ni pour elle-même ni pour ses voisins. La Commune peut offrir ces bons offices et vérifier avec l'ASPMAD, le réseau Nord Broye ou peut-être avec la TSP afin de trouver la meilleure solution pour aider cette personne.

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs demande à quel service de la Commune il faudrait s'adresser pour ce problème et Monsieur le Syndic Cédric Roten l'invite à lui transmettre directement cette information qu'il fera suivre aux personnes compétentes pour aider la personne en question.

Madame la Conseillère Elena Court demande à quelle utilisation est réservée en ce moment le bâtiment décoré de fourmis se trouvant devant le préau du Collège de la Poste, il s'agissait auparavant de toilettes publiques.

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola répond qu'il s'agissait effectivement d'anciennes toilettes publiques, il ne connait pas son affectation actuelle précise (le Romande Energie avait peut-être remis des installations à l'intérieur), la Municipalité répondra dans les détails au prochain Conseil.

Monsieur le Conseiller Stefan Boegli mentionne la modification de trafic ayant été faite dans le secteur de la Rue du Pont et de la Rue du Tyrol. Un postulat avait été déposé pour réaménager le secteur et maintenant il y a un changement pour la circulation. Les véhicules en direction du centre sportif doivent passer un céder le passage et il y a des places de parking, la voie étant étroite. Les véhicules qui reviennent du centre sportif doivent tourner à droite pour monter contre la Rue du Tyrol et sortir de la Rue du Tyrol sur la Rue de Neuchâtel et il n'y a aucune visibilité à cet endroit. Il n'est pas possible d'avoir une sortie sur la route avec le nombre de véhicules qui passent, spécialement en sortant à 17h. Ensuite il y a un passage piéton qui entrave encore plus la circulation. Un miroir pour les véhicules qui sortent du chemin des Fleurettes avait également été demandé dans le cadre du Conseil. Est-ce que cet aménagement de trafic est provisoire ou définitif ?

Avec un grand véhicule, un camion ou un tracteur avec remorque, si vous descendez depuis le centre sportif, tourner à droite et ensuite tourner à gauche risque de provoquer un accident de manière certaine.

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti répond que le marquage au sol va être provisoire ou non dépendant des résultats des tests effectués pour trouver une solution pour ralentir le trafic de la rue du Stand. Le passage piéton en question va être déplacé dans le courant de l'année prochaine, certainement dans le secteur du Café 12 afin de sécuriser le lieu. Il reste la question des girations sur la descente de la rue du Stand afin de faire des tests pour voir s'ils sont réalisables facilement ou non et dans le cas contraire en effet modifier pour l'instant cette idée de ralentisseur de trafic.

Monsieur le Conseiller Stefan Boegli remercie de la réponse mais remarque que pour faire un ralentisseur de trafic, il s'agit également d'envisager la sécurité du trafic car cela ne sert à rien de ralentir le trafic si ensuite on ne peut plus s'engager dans le trafic. En descendant depuis la rue du Tyrol, il y a aucune visibilité.

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti répond qu'il habite lui-même rue du Tyrol et se trouve effectivement régulièrement face à ce stop. Aux heures de pointe, le trafic est effectivement un problème pour pouvoir rejoindre l'axe principal dans l'ensemble du village mais aujourd'hui nous n'avons pas de solution pour cela.

Monsieur le Syndic Cédric Roten répond à la question concernant l'aménagement de la Place du Pont, il y avait effectivement un postulat déposé qui n'a pas été oublié par la Municipalité. L'enrobé a été fait avant l'hiver et on a profité de refaire le marquage en surface en même temps. Une réflexion va démarrer l'année prochaine concernant la mise en séparatif de la rue du Tyrol qui est une obligation du Canton pour toutes les rues du village. Dans les communications municipales, il est mentionné une étude de géothermie au Plan de la Joux qui se trouve sur le haut de la rue du Tyrol. L'intérêt étant de chambouler un peu le calendrier de la mise en séparatif qui correspond à des considérations techniques afin d'essayer de voir si des synergies seraient possibles entre la géothermie en étude au sommet du Champ de la Joux, la mise en séparatif de la rue du Tyrol ainsi que la possibilité d'amener le chauffage à distance dans cette rue-là.

Pourquoi dans cette rue précisément ? parce qu'on travaille sur un réseau à basse températures, cela veut dire qu'il pourrait y avoir des synergies avec la température produite sur le Champ de la Joux et le CàD qui se trouve en contrebas, donc il y aurait la possibilité l'été de récupérer de la chaleur pour la distribuer. Pour mettre en place un chauffage à distance, il faut des petits et moyens immeubles, ce qui est le cas dans la rue du Tyrol. Si nous allons ouvrir la rue du Tyrol ces prochaines années, il s'agira d'un gros travail similaire à celui de la rue du Jura, nous n'allons pas refaire la place du Pont pour devoir la refaire dans quelques années. Ce qui est fait à la place du Pont est donc une solution provisoire que nous allons inclure dans la réflexion qui se fera en même temps que la rue du Tyrol.

Monsieur le Conseiller Basile Geiser intervient concernant la location de vélos à la gare de Sainte-Croix qui existait depuis 2 ans environ. Il a été surpris d'apprendre que cette activité devrait cesser faute de locaux. Il semblerait que les locaux ne soient plus aux normes et qu'aucune autre solution ne soit proposée à cette entreprise permettant la découverte de notre belle région via la mobilité douce.

Nous venons de voter pour une nouvelle stratégie touristique et, récemment, un préavis pour le réaménagement de la gare et il est très surpris que rien n'ait été prévu pour sauvegarder une des rares activités que nous avons déjà. Il espère que la Municipalité soutiendra ce projet autant que les nouveaux.

Monsieur le Municipal Yvan Pahud répond que la Municipalité a été sollicité par l'entreprise BikesLab qui est actuellement dans les locaux de Travys. Ces locaux ne sont effectivement pas aux normes pour ce genre d'activité. Néanmoins la Municipalité a accordé une dérogation provisoire dans l'attente que cette entreprise puisse trouver de nouveaux locaux. Nous jouons uniquement un rôle de facilitateur pour cette entreprise en regardant si en interne nous avons de la place dans nos locaux ou dans d'autres locaux pour qu'ils puissent continuer à pratiquer leur activité. Nous sommes actifs pour trouver une solution afin de maintenir cette entreprise de la place.

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet pose la question s'il serait possible de demander à la Romande Energie concernant les éoliennes que tous les conseillers communaux puissent avoir des chiffres concernant les travaux qui ont été effectués, les camions, etc. afin d'avoir une traçabilité ce qui pourrait donner aux conseillers un petit impact positif vis-à-vis de ces éoliennes, ce serait un point sympathique.

Monsieur le Syndic Cédric Roten répond qu'il trouve la question de son collègue Mollet très pertinente et il va demander à la Romande Energie de lui transmettre ces informations. Il pense également organiser une visite sur site pour ceux qui souhaiteraient découvrir le parc, mais ce serait certainement plutôt pour l'année prochaine, cependant il essaiera d'obtenir les informations plus rapidement.

Madame la Conseillère Isabelle Dessonnaz remarque qu'il y a de moins en moins de poubelles dans le village à part devant les écoles et les magasins. Elle précise qu'elle comprend qu'il n'y ait pas de grandes poubelles pour éviter que les gens ne déposent leur sac poubelle dedans mais il manque des petites poubelles hors du centre ce qui a pour conséquence qu'il y a beaucoup de déchets au sol.

Monsieur le Président transmet que la Municipalité répondra au prochain Conseil concernant les poubelles. La discussion n'est plus demandée, la discussion est close. Monsieur le Président demande aux rapporteurs de venir signer les rapports de préavis, remercie l'assemblée de sa participation. Il rappelle que le prochain conseil aura lieu le 11 décembre 2023.

La séance est levée à 22h01.

Le président

Steve Benoit

La secrétaire

Mary-Claire André Mollet

Annexe : Réponse de la DGE à l'interpellation de M. Patrice Bez concernant le loup dans notre région.



Direction générale de l'environnement (DGE)

Direction des ressources et du patrimoine naturels

Av. de Valmont 30b 1014 Lausanne

RECU 18 2023

Municipalité de Ste-Croix Monsieur le Syndic C. Roten Rue Neuve 10 1450 Sainte-Croix

Réf.: DIRNA/FHN

Lausanne, le 26 juillet 2023

Affaire traitée par : Frédéric Hofmann/CSR : n° tél. 021 557 86 49

Interpellation et questions concernant le loup dans notre région

Monsieur le Syndic,

Je me réfère à votre courrier et l'interpellation de M. Bez concernant le loup dans votre région. Les questions sont nombreuses, légitimes et j'espère par la présente apporter des éléments de réponse factuels permettant de renseigner au mieux la population.

À l'automne 2022, avant les tirs de régulation portant sur deux individus de la meute du Marchairuz, la présence de 23 loups a pu être certifiée en 2022 dans le Jura vaudois. Dans la région comprise entre Vallorbe, le Suchet et le Mont Aubert, au moins trois mâles et une femelle ont été observés entre l'automne 2022 et le premier semestre 2023. Toutefois, il convient de noter que peu d'observations de loups ont été constatées sur le réseau de pièges-photos du canton au cours des deux derniers mois dans les secteurs de Sainte-Croix, de l'Auberson et du Mont Aubert. Je précise que toutes les observations de loups sont documentées sur le site internet de la DGE:

https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/grands-carnivores.

Ce même site documente les attaques et cas de prédations imputables au loup sur des animaux de rente. Comme vous le rappelez, le loup est un animal sauvage et un prédateur passible de s'attaquer à des espèces animales de grande taille comme en attestent les constats d'attaques faits sur des cerfs ou des bovins. Dans la région de St Croix et environs, un seul cas de prédation sur des animaux de rente est imputable au loup depuis le début d'année.

Il est compréhensible que le retour du loup dans le canton et l'augmentation des attaques sur des animaux de rente inquiète les habitants amenés potentiellement à croiser cette espèce. En effet, plusieurs observations attestent du passage de loups à de nombreuses reprises et en différents lieux, à proximité de fermes et d'habitations, ou font état de rencontres fortuites entre l'homme et le loup. En règle générale, l'animal observe brièvement son vis-à-vis, puis s'éloigne le plus souvent, sans s'approcher de la personne.



Direction générale de l'environnement (DGE)

Direction des ressources et du patrimoine naturels

La proximité de cette espèce avec l'humain ne signifie pas que l'espèce est dangereuse pour l'homme, mais elle doit être suivie et documentée afin de s'assurer que les individus conservent un comportement non problématique.

Les attaques de loup connues à ce jour à l'égard de l'homme sont en effet très rares et leur probabilité de survenue très faible. Ce constat est étayé par différentes études, dont une récente qui a ¹ analysé 3'280 observations de rencontres entre 1993 et 2020 en France entre l'homme et le loup. Sur ces 3'280 observations, les loups ont présenté un comportement agressif (ou perçu comme tel) dans seulement 10 cas, soit environ 0.3% des cas. Aucune blessure ni même tentative de morsure n'a été relevée.

Si le risque zéro n'existe pas, la probabilité d'attaques sur l'homme imputables à des loups reste à ce jour plus faible que celle imputable à des chiens. Pour la seule année 2022 et ce, uniquement dans le canton de Vaud, la Police des chiens a dû traiter 593 cas de morsures et 57 cas de comportements agressifs. Cette comparaison ne signifie pas que le canton attende des attaques de loups pour agir. Il applique le cadre donné par la Confédération, qui définit les comportements problématiques à partir desquels des mesures de tirs sont ordonnées, par analogie à des euthanasies de chiens dangereux qui doivent être prises (cf. annexe 5 du Plan loup fédéral).

S'agissant des mesures de protection des exploitations, les services de l'Etat de Vaud en charge de l'environnement et de l'agriculture ont travaillé conjointement à l'élaboration d'un plan d'action cantonal, qui permet une approche globale du canidé. Ce plan d'action, comprenant 8 axes d'action, guide l'ensemble des actions que le canton entend conduire sur le terrain durant l'année 2023. Il prévoit notamment des actions de monitoring local, de protection des troupeaux, mais aussi de renforcement du contrôle et d'action par l'engagement de deux collaborateurs en charge de mettre en œuvre les actions d'effarouchement ou les décisions de tir le plus rapidement possible. Ce document est également disponible via le lien internet précité.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, mes salutations distinguées.

Sébastien Beuchat
Directeur des ressources et du
patrimoine naturels

Copies

Mme C. Strehler Perrin et A. Roches, M. F. Hofmann, Direction générale de l'environnement

¹ Agziou J., Bauduin S., Duchamp Ch., Jean N, 2021. Rencontres hommes-loups de 1993 à 2020 en France : analyse des perceptions et réalités. Rapport de l'Office Français de la Biodiversité.